FA SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE

ActuAUTONOME

TOUTE L'ACTUALITÉ SANS LANGUE DE BOIS !

Bulletin d'information trimestriel de la Fédération Autonome SPP-PATS - 2e trimestre 2017

Dans ce numéro : Le mouvement Autonome • Suivez l'info en temps réel grâce à notre appli smartphone • PPCR pour les SPP

EDITO

Depuis des mois, nous dénonçons les conditions de travail dégradées dans lesquelles les sapeurs-pompiers doivent intervenir. Sur-sollicitation en raison des carences médicales et ambulancières, réduction des effectifs, absence de reconnaissance, désengagement des services, perspectives de carrière réduites pour les plus jeunes, etc. Les sapeurs-pomiers sont devenus au fil des années et du désengagement de service de l'Etat, le dernier rempart à la détresse humaine.
Une mission de plus en plus présente dans notre quotidien mais sans nous en donner les moyens !

L'Etat n'entend pas nos alertes face à un service public de secours en danger. Pire, nous n'avons plus aucun dialogue depuis des mois entre échéances électorales et affaires de « transparence » qui ont conduit à la valse des Ministres de l'Intérieur. Les promesses n'engagent que ceux qui les prennent ! La continuité de l'Etat est assurée, pas celle des engagements !!
Et pourtant, bon nombre de nos collègues continuent de souffrir dans les SDIS.
De trop nombreux personnels sont victimes de problématiques liées à des politiques managériales autoritaristes.
De trop nombreux collègues utilisés aujourd'hui pendant la période transitoire ne seront pas nommés et connaitront la frustration d'une «rétrogradation» virtuelle à cause d'une mauvaise refonte de la filière que nos gouvernants successifs n'ont pas le courage de profondément réformer.
Malgré ces obstacles, malgré ces contresens démocratiques, nous restons mobilisés.
Nous avons reçu mandat pour défendre vos intérêts.
Nous ne saurions trahir notre mandat pour des miettes obtenues après une application dévoyée de PPCR. Nous sommes à vos côtés, apolitiques et prêts pour continuer le combat.

Le Président Fédéral, André GORETTI

DOSSIER

5000 POMPIERS À PARIS LE 14 MARS DERNIER

A l'appel de 7 syndicats représentatifs des SDIS de France dont la FA/SPP-PATS, première organisation syndicale représentative des SDIS de France, plus de 5000 sapeurs-pompiers professionnels se sont retrouvés dans la rue le 14 mars dernier pour dénoncer le manque de reconnaissance de leur métier (effectifs, carences, etc).

Les 7 organisations syndicales des SDIS de France unies, dont les AUTONOMES, dénonçaient à Paris, avec force et détermination :

- **Les politiques d'austérité et de restriction budgétaire imposées dans le cadre du financement des SDIS**… et qui nuisent fortement à la garantie d'un service public de secours de qualité.

- **Pour dénoncer l'absence de reconnaissance de l'exercice du métier** de sapeur-pompier par nos gouvernants et employeurs.

- **Les politiques managériales dictatoriales** existant au sein de certains SDIS avec l'accord implicite des employeurs.

- **La sur-sollicitation induite par la réduction des effectifs de SPP et les carences médicales et ambulancières organisées volontairement par les SAMU**… l'insuffisance des services de l'Etat générant des carences ne nous permet pas de recentrer le métier sur le secours d'urgence et le prompt secours… La seule solution trouvée par les SDIS ce sont les gardes complétées par des SPV en gardes postées et les départs des engins de secours en mode dégradé.

- **Les actes d'incivilité** de plus en fréquents dont sont victimes les SPP.

- **La précarisation des emplois** de PATS comme ceux de SPP.

- **La sur-cotisation liée à l'intégration de la prime de feu pour le calcul de la pension retraite des SPP.**

Nous réclamions également, élément incontournable du «ras-le-bol général», la nomination de tous les SPP exerçant des fonctions pendant la période transitoire de la réforme rétrograde de 2012 et une véritable perspective de carrière attractive pour nos jeunes SPP…

Face au mépris que nos gouvernants et nos dirigeants ont démontré depuis de trop nombreuses années avec un dialogue social stérile et politisé, il est important de rappeler l'urgence de repositionner notre métier au cœur de ses missions et prendre conscience du profond malaise existant au sein de nos SDIS.

Au cours de cette manifestation, une délégation représentant les organisations syndicales a été reçue au Ministère. Nous ne pouvons qu'être consternés par l'absence de réponses concrètes, même symboliques de nos interlocuteurs :

- **Aucune marque de reconnaissance** n'a été mise sur la table.

- **Aucune annonce sur les sujets de notre plateforme revendicative.**

Nous avons été écoutés mais certainement pas entendus. Nous considérons que le gouvernement n'a pas pris la mesure du mécontentement.
Un mécontentement d'autant plus grand quand nous avons appris la démission précipitée du Ministre de l'Intérieur, Bruno Leroux, rattrapé par des affaires de collusions familiales.

Nous avons d'ailleurs dénoncé l'instabilité qui règne au sein du Ministère de l'Intérieur depuis plusieurs mois !
Ce Ministère, image de la sécurité intérieure et des libertés publiques, brille depuis des mois par son instabilité : tremplin au poste de Premier Ministre à deux reprises (laissant le soin à leur successeur d'assumer les engagements pris auprès de notre corporation), un ministre contraint de démissionner « par responsabilité », un cabinet jouant d'amateurisme et de manque de respect dans la gestion du conflit et depuis, un nouveau Ministre, qui ne participera à aucune séance de questions au gouvernement et destiné à combler le vide dans l'attente des élections et dont le mandat dépassera à peine le mois !

Nous sommes en colère, consternés devant une telle situation ! ***Oui la continuité de l'Etat est assurée mais qui assure la continuité des engagements ?***

L'APPLI AUTONOME L'ACTU EN TEMPS REEL

Restez informés où que vous soyez grâce à notre nouvelle application smartphone disponible sous Apple (Iphone) et sous Androïd.

Grâce à cette application, vous êtes informés en temps réel de toutes les dernières actualités sur nos filières, nos métiers, nos enjeux...

Ne passez plus à côté de l'info : téléchargement GRATUIT.

Disponible dans l'Apple Store et sous Play Store, sous le libellé : FA/SPP-PATS

PPCR ACTÉ POUR LA FILIERE SAPEUR-POMPIER

Le protocole PPCR (Parcours professionnels, carrière et rémunération) a récemment impacté la structure de notre filière SPP. Impacté plus que modifié car le grand chantier qui nous avait été annoncé avec le protocole n'a pas eu l'effet attendu au sein de notre corporation. Son application dévoyée a eu pour conséquence de vider de sens une bonne partie des grandes mesures promises par PPCR. Comme pour la filière technique, les grilles atypiques restent et resteront dans le paysage d'une fonction publique territoriale qui finalement semble se satisfaire des situations spécifiques et qui cultive le paradoxe en continuant de prôner une harmonisation entre cadres d'emplois, filières et corps… Nous en sommes encore bien loin !

PPCR a donc engendré la refonte de bon nombre de filières, un nouveau bornage indiciaire avec la disparition de l'échelle 3 de rémunération en catégorie C, la revalorisation des grilles indiciaires et la mise en place de la cadence unique d'avancement (avec la fin du mini/maxi)… **Les premiers textes concernant la fonction publique territoriale sont parus début mai 2016, depuis la parution des textes s'est enchaînée avec une application pour les SPP au 1er janvier pour des textes parus en février 2017 pour les derniers cadres d'emplois SPP à « remodeler » les sous-officiers atypiques !**
La première série de décrets a été publiée en mai 2016 permettant de fixer les dispositions communes aux cadres d'emplois de catégorie B (dont les lieutenants) dans la FPT : il modifie le cadencement d'avancement d'échelon, procède au reclassement des agents dans la nouvelle structure de carrière, etc. Un décret fixe également l'échelonnement indiciaire avec effet rétroactif au 01er janvier 2016.

Un autre décret a instauré une nouvelle organisation de la catégorie C avec trois nouvelles échelles de rémunération dénommées C1, C2 et C3 (notamment pour les sapeurs, les caporaux et les caporaux-chef). Les durées uniques d'échelon de chacune des échelles, les dispositions relatives au classement des personnes accédant aux cadres d'emplois ou emplois concernés ainsi que les modalités d'avancement de grade sont également précisés. Les nouvelles échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C ont également été publiées.

Une nouvelle architecture statutaire des cadres d'emplois de catégorie C est donc actée depuis le 1er janvier 2017.
Dans la filière sapeur-pompier, la disparition de l'échelle 3 de rémunération fait disparaître le grade de sapeur 2e classe avec une nouvelle structuration en 3 grades (échelles de rémunération C1, C2 et C3) :

ANCIENNE SITUATION	NOUVELLE SITUATION
Sapeur 2e classe	Sapeur (Grille C1)
Sapeur	Caporal (C2)
Caporal	Caporal (C2)
Caporal-Chef	Caporal-chef (C3)

Les discussions houleuses avec la DGSCGC, nos oppositions en CNSIS et en CSFPT sur ce dossier et notamment sur l'application tronquée du protocole pour les sous-officiers (nous réclamions une catégorie C en 3 grades comme annoncé lors du protocole et un basculement des INC2 en catégorie B) ont suscité de vives discussions, des reports de la parution du texte démontrant combien ce dossier pouvait être épineux.

Quelques semaines plus tard et une pirouette de plus, le texte paraissait… PPCR à dose homéopathique pour les SPP, la refonte de la filière de 2012 continuera de produire ses effets ravageurs sur la carrière de bon nombre de nos collègues.
Ravageur ? Pas pour tous le monde... Associé avec les accords liés aux ESD (Emplois Supérieurs de Direction) et l'accès des colonels en 3 grades à la catégorie A+, le goût amer laissé par cette fin d'année 2016 a été finalement bien moins difficile à digérer pour certains ! Une fois encore, certains décideurs ont bien pensé à se récompenser ...

Du côté de nos collègues du SSSM, les cadres d'emplois des infirmiers et cadre de santé comme celui des médecins et des pharmaciens ont été également soumis à PPCR avec une application dès la fin de l'année 2016.

Grille C1 : SAPEUR

ECH.	IB (IM)	CUA
1	347 (325)	1
2	348 (326)	2
3	349 (327)	2
4	351 (328)	2
5	352 (329)	2
6	354 (330)	2
7	356 (332)	2
8	362 (336)	2
9	370 (342)	3
10	386 (354)	3
11	407 (367)	-

Grille C2 : CAPORAL

ECH.	IB (IM)	CUA
1	351 (328)	1
2	354 (330)	2
3	357 (332)	2
4	362 (336)	2
5	372 (343)	2
6	380 (350)	2
7	403 (364)	2
8	430 (380)	2
9	444 (390)	3
10	459 (401)	3
11	471 (411)	4
12	479 (416)	-

** CUA : cadence unique d'avancement*

Grille C3 : CAPORAL CHEF

ECH.	IB (IM)	CUA
1	374 (345)	1
2	388 (355)	1
3	404 (365)	2
4	422 (375)	2
5	445 (391)	2
6	457 (400)	2
7	475 (413)	3
8	499 (430)	3
9	518 (445)	3
10	548 (466)	-

SERGENT

ECH.	IB	CUA
1	362 (336)	2
2	372 (343)	2
3	403 (364)	2
4	430 (380)	2
5	445 (391)	3
6	461 (404)	3
7	499 (430)	4
8	521 (447)	4
9	555 (471)	-

ADJUDANT

ECH.	IB (IM)	CUA
1	374 (345)	1
2	389 (356)	1
3	416 (370)	2
4	441 (388)	2
5	462 (405)	2
6	488 (422)	2
7	501 (432)	3
8	521 (447)	3
9	555 (471)	4
10	583 (493)	-

Point d'indice :
4,6860€ au 1er février 2017

Les grilles présentées sont celles en vigueur au 1er janvier 2017. sont réévaluées sur 4 ans (2017, 2018, 2019, 2020). Le détail de ces grilles sera publié dans notre guide filière SPP nouvelle édition à paraître bientôt.

CATEGORIE C

Grille B1

ECH.	IB (IM)	CUA
1	366 (339)	1
2	373 (344)	2
3	379 (349)	2
4	389 (356)	2
5	406 (366)	2
6	429 (379)	2
7	449 (394)	2
8	475 (413)	3
9	498 (429)	3
10	512 (440)	4
11	529 (453)	4
12	559 (474)	4
13	591 (498)	

Grille B2

ECH.	IB	CUA
1	377 (347)	1
2	387 (354)	2
3	397 (361)	2
4	420 (373)	2
5	437 (385)	2
6	455 (398)	2
7	475 (413)	2
8	502 (433)	3
9	528 (452)	3
10	540 (459)	4
11	563 (477)	4
12	593 (500)	4
13	631 (529)	

Grille B3

ECH.	IB	CUA
1	442 (389)	1
2	459 (402)	2
3	482 (417)	2
4	508 (437)	2
5	541 (460)	2
6	567 (480)	2
7	599 (504)	3
8	631 (529)	3
9	657 (548)	3
10	684 (569)	3
11	701 (582)	

Grades concernés :
***B1** : lieutenant 2e classe*
***B2** : lieutenant 1re classe*
***B3** : lieutenant hors-classe*
Les grilles présentées sont celles applicables au 1er janvier 2017.
Entrées en vigueur au 1er janvier 2016, elles ont été réévaluées sur 3 ans (2016, 2017, 2018)

Point d'indice : 4,6860€ au 1er février 2017

CATEGORIE B

** CUA : cadence unique d'avancement*

CAPITAINE

ECH.	IB (IM)	CUA
1	434 (383)	1,5
2	464 (406)	2
3	505 (435)	2
4	551 (468)	2,5
5	597 (503)	3
6	633 (530)	4
7	679 (565)	4
8	724 (599)	4
9	758 (625)	4
10	810 (664)	-

COMMANDANT

ECH.	IB (IM)	CUA
1	532 (455)	2
2	587 (495)	2
3	630 (528)	2,5
4	708 (587)	2,5
5	778 (640)	3,25
6	830 (680)	3,25
7	888 (724)	3,25
8	909 (740)	-

LIEUTENANT-COLONEL

ECH.	IB (IM)	CUA
1	582 (492)	2
2	630 (528)	2
3	713 (591)	2,5
4	784 (645)	2,5
5	841 (688)	3,25
6	916 (746)	3,25
7	979 (793)	3,5

Point d'indice :4,6860€ au 1er février 2017

Un échelon supplémentaire est créé en 2020 pour le grade de commandant et de lieutenant-colonel

Les grilles présentées sont celles entrées en vigueur au 1er janvier 2017. Elles seront réévaluées sur 4 ans (2017, 2018, 2019, 2020).

Le grade de colonel ne fait plus partie de la catégorie A mais de la catégorie A+.

Le cadre d'emplois de conception et de direction des SPP est composé de 3 grades: colonel, colonel hors-classe et contrôleur général.
Ce nouveau cadre d'emplois est présenté dans notre nouveau guide, la filière SPP 2017, a paraître bientôt.

** CUA : cadence unique d'avancement*

CATEGORIE A

CLASSE NORMALE

ECH.	IB (IM)	CUA
1	385 (353)	1
2	408 (367)	2
3	438 (386)	3
4	464 (406)	3
5	497 (428)	3
6	539 (458)	3
7	580 (490)	3
8	606 (509)	4
9	624 (524)	-

CLASSE SUPERIEURE

ECH.	IB (IM)	CUA
1	497 (428)	3
2	542 (461)	3
3	582 (492)	3
4	611 (513)	4
5	637 (533)	4
6	663 (553)	4
7	685 (570)	-

Point d'indice :4,6860€ au 1er février 2017

HORS CLASSE

ECH.	IB (IM)	CUA
1	449 (394)	1
2	465 (407)	2
3	491 (424)	2
4	517 (444)	2
5	546 (464)	2
6	577 (487)	3
7	607 (510)	3
8	637 (533)	4
9	667 (556)	4
10	701 (582)	4
11	736 (608)	-

** CUA : cadence unique d'avancement*

INFIRMIERS

CLASSE NORMALE

ECH.	IB (IM)	mini/ maxi
1	528 (452)	1/1
2	588 (496)	1/1
3	655 (546)	1,75/2
4	701 (582)	1,75/2
5	750 (619)	1,75/2
6	801 (658)	2/2,5
7	852 (696)	2/2,5
8	901 (734)	2/2,5
9	966 (783)	-

Point d'indice : 4,6860€ au 1er février 2017

HORS CLASSE

ECH.	IB (IM)	mini/ maxi
1	801 (658)	1,75/2
2	852 (696)	1,75/2
3	901 (734)	1,75/2
4	966 (783)	1,75/2
5	1015 (821)	2,5/3
6	HEA	-

CLASSE EXCEPTIONNELLE

ECH.	IB (IM)	mini/ maxi
1	901 (734)	1,5/2
2	966 (783)	1,5/2
3	1015 (821)	2/3
4	HEA	2/3
5	HEB	-
Ech.spé	HEB bis	-

MEDECINS ET PHARMACIENS

CADRE DE SANTE SPP 2e CLASSE

ECH.	IB (IM)	CUA
1	521 (447)	1
2	532 (455)	2
3	563 (477)	2
4	589 (497)	2
5	622 (522)	3
6	655 (546)	3
7	683 (568)	3
8	713 (591)	3
9	740 (611)	3
10	778 (640)	-

CADRE DE SANTE SPP 1re CLASSE

ECH.	IB (IM)	CUA
1	563 (477)	2
2	589 (497)	2
3	622 (522)	3
4	655 (546)	3
5	687 (571)	3
6	717 (594)	3
7	747 (617)	3
6	778 (640)	3
7	807 (662)	-

CADRE SUPERIEUR DE SANTE SPP

ECH.	IB (IM)	CUA
1	664 (554)	2
2	694 (576)	2
3	728 (602)	3
4	770 (634)	3
5	812 (666)	3
6	859 (702)	3
7	906 (738)	-

Point d'indice :4,6860€ au 1er février 2017

** CUA : cadence unique d'avancement*

CADRES DE SANTE

LES CHIFFRES CLES : Valeur du SMIC au 1er janvier 2017: 9.76€/h (contre 9,67€/h au 1er janvier 2016) • Valeur du point d'indice : 4,6860€ au 1er février 2017 (contre 4.6580€ au 1er juillet 2016).

Bulletin d'information réalisé par la Fédération Autonome des Sapeurs Pompiers Professionnels et des Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés
285 av. des Maurettes, 06270 Villeneuve-Loubet / tel : 04 93 34 81 09 / fax : 04 93 29 79 98 / communication@faspp-pats.org
Impression : Imprimerie PERFECTA - ISSN2109-4268

Construire ensemble, défendre vos droits : l'engagement Autonome